

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 15/07/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-20210713-117883-DE-1-1

**Séance du mardi 13 juillet  
2021  
D-2021/264**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 13 juillet 2021, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Catherine FABRE présente à compter de 14h30, Madame Sandrine JACOTOT présente à compter de 16h20, Madame Marie-Claude NOEL présente jusqu'à 17h20 et Madame Fanny LE BOULANGER présente jusqu'à 18h35.

### **Excusés :**

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Véronique SEYRAL,

## **Conditions d'octroi et redevances des autorisations de remisage à domicile (A.R.D.)**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de sa Direction du parc matériel, gère la flotte des véhicules affectés aux différents services métropolitains, services communs, services des communes qui ont mutualisé leur flotte (Ambarès et Lagrave, Bordeaux, Bruges, Floirac, le Bouscat et Le Taillan-Médoc) et au CCAS de la Ville de Bordeaux.

Cette flotte se compose de plus de 4 500 équipements comprenant notamment : (données avril 2021)

1754 Véhicules particuliers et utilitaires légers (Clio – 108 – C3 – Zoé – Kangoo – Berlingo)

847 deux roues dont 179 deux-roues motorisés, 393 vélos et 275 vélos à assistance électrique

Pour la Ville de Bordeaux la flotte est composée de 462 véhicules comprenant notamment :

- 171 véhicules particuliers et utilitaires légers
- 232 deux roues dont 68 deux roues motorisées ,113 vélos et 51 vélos à assistance électrique

Afin de remplir au mieux les missions de service public et en fonction des besoins exprimés, la Ville de Bordeaux a permis l'utilisation des véhicules de service nécessaires à l'activité professionnelle pour le trajet travail-domicile, sous certaines conditions : il faut impérativement que chacune des 4 conditions suivantes soit satisfaite :

1. Le véhicule est nécessaire pour le poste occupé par l'agent.
2. Le véhicule est disponible dans le service ou dans un pool à proximité du lieu de travail de l'agent.
3. Il existe un intérêt municipal à ce que l'agent remise le véhicule à son domicile.
4. La distance aller-retour entre le lieu de travail de l'agent et son domicile est comprise entre 6 km et 125 km

Au cours de la période d'autorisation, aucun remboursement de la redevance n'est envisageable pour cause d'indisponibilité du véhicule ou d'arrêt maladie de l'agent.

L'agent bénéficiaire d'une ARD doit malgré tout laisser son véhicule à la disposition de l'administration et de ses collègues de travail tous les jours entre 09h00 et 17h00 ; il doit également remiser son véhicule sur son lieu de travail en cas d'absence de plus de 2 jours ouvrés consécutifs.

Les directions générales de la ville assurent le suivi de ces autorisations qui excluent les trajets autres que ceux domicile-travail. Un travail de contrôle de leur bien-fondé a été effectué au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année.

La demande de l'agent doit être dûment renseignée dans un formulaire préétabli ; une fois validé par sa direction générale, ce document fait office de convention nominative entre le maire de Bordeaux et l'agent.

Cette autorisation de remisage à domicile est soumise en contrepartie au versement d'une redevance, conformément à la demande de la Chambre Régionale des Comptes et aux délibérations municipales, dont les modes de calcul restent inchangés.

Pour les véhicules légers ; cette redevance est établie en fonction de la distance domicile-travail, qui doit être comprise entre 6 et 125 km.

Le dispositif est progressif : 15 % du coût kilométrique pour les distances comprises entre 6 et 25 km, 30% pour les distances comprises entre 26 et 50km, 60% pour les distances comprises entre 51 et 100km, 100% pour les distances comprises entre 101 et 125 km.

Distance A/R (km)	Taux	Coût kilométrique 2021 (euros)	Commentaires
D < 6km	SO		Le trajet est trop court (3km) pour nécessiter un VL
6 ≤ D ≤ 25	15%	0,05	La distance ARD reste faible par rapport à la moyenne journalière
25 < D ≤ 50	30%	0,1	La distance ARD est significative par rapport à la moyenne journalière
50 < D ≤ 100	60%	0,2	La distance ARD est supérieure à la moyenne journalière
100 < D ≤ 125	100%	0,33	La distance ARD est supérieure à deux fois la moyenne journalière
D > 125	SO		La distance est trop importante pour qu'un VL métropolitain soit utilisé

Les tarifs des autorisations pour les véhicules légers doivent évoluer en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac et restent stables compte-tenu de l'évolution de l'indice IPC hors tabac entre janvier 2019 (102.67) et janvier 2021 (104.24) soit un coût kilométrique pour les voitures de 0.335 € du kilomètre arrondi à 0.33€ .

Cependant, afin de ne pas minimiser l'avantage constitué par l'autorisation de remisage d'un véhicule, la tarification plancher est fixée à 30 € mensuels ce qui correspond à un trajet de 29 km ;

Dans un souci de réduire l'impact carbone et la pollution de l'air engendrés par les activités de la collectivité et d'encourager les modes de déplacements actifs, il vous est également proposé d'accorder la gratuité du remisage au moyen des vélos classiques et à assistance électrique, fixés actuellement à 2.5€ pour un vélo conventionnel en pool, 5€ pour un vélo conventionnel et 9€ pour un Vélos à assistance électrique.

Ces modifications tarifaires entreront en application au 01/09/2021.

Le mode de règlement de la redevance s'effectue sous la forme d'un prélèvement mensuel sur salaire opéré par la Ville de Bordeaux avec le consentement des agents concernés.

Le montant ainsi prélevé est reversé à Bordeaux Métropole sous la forme d'un mandatement annuel.

## II – Liste des bénéficiaires :

- 1- L'article L2123-18-1-1 du CGCT créé par l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, stipule que : Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque

l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage. »

La Chambre Régionale des comptes préconise en la matière de présenter chaque année à l'assemblée délibérante la liste des bénéficiaires de ces Autorisations de Remisage à Domicile.

Au 01/03/2019 23 ARD véhicules légers et 10 ARD vélos à assistance électrique étaient accordées

Au 01/04 /2021 le nombre s'établit ainsi :

20 ARD véhicules légers, 13 ARD 2 roues motorisées et 5 ARD vélos à assistance électrique.

Les listes nominatives des bénéficiaires municipaux sont annexées au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

**Le Conseil de la Ville de Bordeaux,**

Vu la délibération n°20080524 du 27 octobre 2008  
Vu la délibération n°2017/163 du 9 mai 2017  
Vu la délibération N°2018/137 du 2 mai 2018  
Vu la délibération N°2019/178 du 29 avril 2019  
Vu le CGCT et particulièrement son article L2123-18-1.1  
Vu l'avis du comité technique

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les termes de la présente délibération relatifs aux modalités de calcul de la redevance sont approuvés.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**

VOITURE					
Prénom	Nom usuel	Direction Générale	Direction	Service	Libelle poste
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE SECURITE VOIE PUBLIQUE	Responsable de service
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	SERVICE COORDINATION DIRECTION PROXIMITE	Responsable coordinateur réseaux
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE SONS ET LUMIERES	Adjoint au responsable pôle Son et Lumières
		DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE	DIRECTION ACCUEIL ET CITOYENNETE	DIRECTION ACCUEIL ET CITOYENNETE	Directeur
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	DIRECTION DE LA PROXIMITE	Directeur
		DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	Directeur
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	Directeur
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	MAIRE DE QUARTIER N°7 BORDEAUX GASTIDE	Secrétaire général de quartier (quartier 7)
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE TRANSPORTS MANIFESTATIONS	Responsable de service
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	Coordonnateur de la sécurité sur le domaine public
		DIRECTION GENERALE DE L EDUCATION SPORT ET SOCIETE	DIRECTION DES SPORTS	SECTEUR 1 CENTRE SUD	Responsable de centre
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	CELLULE COORDINATION	Responsable de service coordination
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	MAIRE DE QUARTIER N°4 ST AUGUSTIN TALUZN DUPEUX	Secrétaire général de quartier (quartier 4)
		DIRECTION GENERALE DE L EDUCATION SPORT ET SOCIETE	DIRECTION DES SPORTS	SECTEUR 4 NORD	Responsable de centre
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE TRANSPORTS MANIFESTATIONS	Responsable organisation et planification
		DIRECTION GENERALE DE L EDUCATION SPORT ET SOCIETE	DIRECTION DES SPORTS	SECTEUR 2 OUEST	Responsable de centre
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION POLICE MUNICIPALE ET DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE	DIRECTION POLICE MUNICIPALE ET DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE	Directeur
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE SONS ET LUMIERES	Chief de service
		CABINET DU MAIRE	DIRECTION CABINET DU MAIRE	ADMINISTRATION ET FINANCES CABINET DU MAIRE	Assistant de Maire Adjoint
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DE L EVENEMENTIEL	SERVICE TRANSPORTS MANIFESTATIONS	Responsable organisation et planification
VAE					
Prénom	Nom usuel	Direction Générale	Direction	Service	Libelle poste
		DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES	DG ADJOINTE RESSOURCES, DEVELOPPEMENT ET PARTENARIATS	SERVICE TECHNIQUE MUTUALISE DGAC	Assistant.e de gestion administrative
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION D APPLI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DGPRP	DIRECTION D APPLI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DGPRP	Assistant de direction
		DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES	CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN	CENTRE ACCUEIL, BOUTIQUE, LOGISTIQUE ET LOCATIONS	Adjoint au gestionnaire boutique
		DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES	DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DU LIVRE ET DES MEDIAS CULTURELS	BIBLIOTHEQUE DE ST MICHEL	Agent de bibliothèque
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	MAIRE DE QUARTIER N°8 CAUDERAN	Secrétaire général de quartier (quartier 8)
2 ROUES MOTORISE					
Prénom	Nom usuel	Direction Générale	Direction	Service	Libelle poste
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 5	Responsable de quartier
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	CENTRE DES MARCHES	Contrôleur de marché
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 8	Chargé de proximité
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	CENTRE DES MARCHES	Contrôleur de marché
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 6	Chargé de travaux
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	SERVICE MARCHES, TERRASSES ET ETALAGES	Agent placier
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 4	Chargé de travaux
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 8	Chargé de proximité
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	CENTRE DES MARCHES	Contrôleur de marché
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 8	Chargé de proximité
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 4	Chargé de proximité
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	SERVICE FOIRES, MANIF PUB, AUTORIS ET DECLA. DEMENAGEMENTS	Responsable de service
		DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AV LES POPULATIONS	DIRECTION DE LA PROXIMITE	CENTRE TECHNIQUE MQ 2	Responsable de quartier

## Grille tarifaire (Ville de Bordeaux et CCAS)

### des redevances mensuelles du remisage à domicile

#### Vélos conventionnels et vélos à assistance électrique (V.A.E.)

Pour les vélos et VAE, l'autorisation de remisage à domicile est **gratuite**, elle ne donne pas lieu au prélèvement d'une redevance mensuelle.

#### Scoters et motos

Pour les cycles motorisés, la redevance mensuelle est de **15,56 EUR**.

#### Voitures

Pour les voitures, la redevance mensuelle est calculée en fonction de la distance "aller/retour" séparant le domicile de l'agent de son lieu de travail. Ci-dessous la table de correspondance:

km AR	redevance mensuelle								
6	30,00 €	31	31,76 €	56	84,98 €	81	170,81 €	106	270,03 €
7	30,00 €	32	33,48 €	57	88,41 €	82	174,24 €	107	275,70 €
8	30,00 €	33	35,19 €	58	91,84 €	83	177,68 €	108	281,36 €
9	30,00 €	34	36,91 €	59	95,28 €	84	181,11 €	109	287,03 €
10	30,00 €	35	38,63 €	60	98,71 €	85	184,54 €	110	292,69 €
11	30,00 €	36	40,34 €	61	102,14 €	86	187,98 €	111	298,36 €
12	30,00 €	37	42,06 €	62	105,58 €	87	191,41 €	112	304,02 €
13	30,00 €	38	43,78 €	63	109,01 €	88	194,84 €	113	309,69 €
14	30,00 €	39	45,49 €	64	112,44 €	89	198,28 €	114	315,35 €
15	30,00 €	40	47,21 €	65	115,88 €	90	201,71 €	115	321,02 €
16	30,00 €	41	48,93 €	66	119,31 €	91	205,14 €	116	326,68 €
17	30,00 €	42	50,64 €	67	122,74 €	92	208,58 €	117	332,35 €
18	30,00 €	43	52,36 €	68	126,18 €	93	212,01 €	118	338,01 €
19	30,00 €	44	54,08 €	69	129,61 €	94	215,44 €	119	343,68 €
20	30,00 €	45	55,79 €	70	133,04 €	95	218,88 €	120	349,34 €
21	30,00 €	46	57,51 €	71	136,48 €	96	222,31 €	121	355,01 €
22	30,00 €	47	59,23 €	72	139,91 €	97	225,74 €	122	360,67 €
23	30,00 €	48	60,94 €	73	143,34 €	98	229,18 €	123	366,34 €
24	30,00 €	49	62,66 €	74	146,78 €	99	232,61 €	124	372,00 €
25	30,00 €	50	64,38 €	75	150,21 €	100	236,04 €	125	377,67 €
26	30,00 €	51	67,81 €	76	153,64 €	101	241,71 €		
27	30,00 €	52	71,24 €	77	157,08 €	102	247,37 €		
28	30,00 €	53	74,68 €	78	160,51 €	103	253,04 €		
29	30,00 €	54	78,11 €	79	163,94 €	104	258,70 €		
30	30,04 €	55	81,54 €	80	167,38 €	105	264,37 €		

